



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Dispersion K 500

Page

1

Version : 2.0

Édition révisée : 14.07.2025

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Dispersion K 500

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Matière première
usage industriel

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 bis rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél: +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Site web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)

1. 4. 2 Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) N° 1272/2008 (CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Impacts environnementaux possibles :

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/SGH)

Ce produit ne nécessite pas de classification ni d'étiquetage comme produit dangereux selon le règlement CLP/SGH.

Désignation du danger :

Sans objet.

Mot signal :

Désignation du danger :

EUH208

Peut provoquer une réaction allergique.

Désignation de sécurité :

Composants dangereux à étiqueter :



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Dispersion K 500

Page

2

2.3. Autres dangers

EUH208 : contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer des réactions allergiques.

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

3.2. Mélange

Caractérisation chimique : Dispersion aqueuse d'un polymère acrylique thermoplastique.

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Solution d'ammoniaque (H314-318-332-335-400(M= 1)-411) ; n° d'enregistrement REACH : 01-2119488876-14	0,1 - 2,5 %	CAS-Nr : 1336-21-6
		Numéro EINECS : 215-647-6
		N° EC : 007-001-01-2

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (H302-330-315-317-318-400 (M=1)-411) ; N° d'enregistrement REACH : 01-2120761540-60	0,025 - 0,05 %	CAS-Nr : 2634-33-5
		Numéro EINECS : 220-120-9
		Numéro EC : 613-088-00-6

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas de plaintes ou de symptômes, consultez un médecin.

Après inhalation :

Apporter de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Retirez les vêtements contaminés.

Lavez-vous immédiatement les mains avec du savon et beaucoup d'eau, puis rincez abondamment.

Après le contact visuel :

Rincez abondamment l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Après ingestion :

Gardez les voies respiratoires dégagées.

Si les symptômes persistent,appelez un médecin.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes:

Aucun connu.

Effets :

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire



Dispersion K 500

Traitement:

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit lui-même ne brûle pas.

Utiliser des agents extincteurs pour alimenter le feu environnant.

Moyens d'extinction inadaptés :

5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Risques particuliers :

Aucun produit de combustion dangereux n'est connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations complémentaires :

Évitez toute contamination des réseaux d'égouts, des cours d'eau et des eaux souterraines.

6. Mesures de libération accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Portez l'équipement de protection approprié. Tenez les spectateurs à distance.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales :

Prévenir la contamination des sols, des égouts et des eaux de surface.

Contactez les autorités locales si le produit pollue les cours d'eau ou le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Retirer les grandes quantités à l'aide d'une pompe.

Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple un chiffon, une polaire).

Collecter dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7.

Vêtements de protection, voir section 8.

Éliminer les matériaux contaminés conformément à la section 13.

7. Manutention et stockage

7.1.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes de manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Assurez une ventilation adéquate.



Dispersion K 500

Mesures d'hygiène :

Ne mangez ni ne buvez pendant le travail. Ne fumez pas.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage :

À conserver dans un endroit frais et sec.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Les installations électriques et les matériaux utilisés doivent être conformes aux normes de sécurité technique.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Suivez les mesures habituelles de prévention des incendies.

Classe de stockage :

12 ; Liquides non combustibles (TRGS 510)

Informations complémentaires :

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

Les consignes techniques relatives à l'application de ce produit/mélange doivent être respectées.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

Aucune limite d'exposition professionnelle connue.

Paramètres à contrôler :

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

1,2-Benzothiazol-3(2H)-one (2634-33-5) :

0,966 mg/kg pc/j (travailleur, contact cutané, exposition à long terme - effets systémiques)

6,81 mg/m³ (travailleur, inhalation, exposition à long terme - effets systémiques)

PNEC (effet nul prédit)

Concentration):

1,2-Benzothiazol-3(2H)-one (2634-33-5) :

Eau douce/Eau de mer : 4,03 µg/l

Sédiments d'eau douce : 49,9 µg/kg

Sédiments d'eau de mer : 4,99 µg/kg

Système de traitement des eaux usées (STEP) : 1,03 mg/l

Sol : 3 mg/kg

Informations Complémentaires:

8.2. Contrôles d'exposition

Mesures de protection techniques :



Dispersion K 500

Assurez une ventilation adéquate, notamment dans les espaces confinés.

Un système d'évacuation des gaz approprié est nécessaire lorsque le produit est chauffé.

Les installations stockant ou utilisant ce produit doivent être équipées d'un dispositif de lavage oculaire.

Protection personnelle**Mesures générales de protection :**

Les précautions habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Protection respiratoire :

Non requis.

Protection des mains :

Les gants de protection doivent être changés régulièrement, notamment après un contact intensif avec le produit.

Matériau des gants de protection :

Caoutchouc nitrile (480 min, 0,4 mm)

L'adéquation et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation (fréquence et durée du contact, résistance chimique du matériau, dextérité, etc.). Consultez toujours votre fournisseur de gants.

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité (EN 166)

Protection corporelle :

Vêtements de protection.

Précautions environnementales :

Évitez toute contamination des réseaux d'égouts, des cours d'eau et des eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Formulaire:	liquide
Couleur:	blanc laiteux
Odeur:	caractéristiques
Seuil olfactif :	Aucune information disponible
Valeur du pH :	9,5 - 10 (20°C)
Température de fusion :	non déterminé
Température d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable



Dispersion K 500

Taux d'évaporation :
Aucune information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) :
incombustible

Limite supérieure d'explosion :
Aucune information disponible

Limite inférieure d'explosivité :
Aucune information disponible

Pression de vapeur :
23 hPa (20°C)

Densité de vapeur :
Aucune information disponible.

Densité:
1,07 g/cm3

Solubilité dans l'eau :
miscible

Coefficient de variation (n-
Octanol/Eau) :
Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation :
Aucune information disponible.

Température de décomposition :
Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Viscosité dynamique :
1100 - 4500 mPa.s (20°C)

Propriétés explosives :
non applicable

Propriétés oxydantes :
Aucune information disponible

Masse volumique apparente :
non applicable

9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité cinématique :

Classe de brûlage :

Teneur en solvant :

Contenu solide :

Taille des particules :

Autres informations :

Aucune autre information.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité



Dispersion K 500

Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun si la manipulation et le stockage sont effectués conformément aux spécifications.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Décomposition thermique :

Évitez la chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun si l'opération est effectuée conformément aux spécifications.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Autres voies d'administration :

Ammoniac : LDLo : 160 mg/kg (souris)

DL50 (lapin) : 10 mg/kg

DL50 (lapin) : 200 mg/kg

DL50 (souris) : 91 mg/kg

DL50, voie orale :

> 5000 mg/kg (rat)

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : 450 mg/kg (rat)

DL50, cutanée :

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : > 2000 mg/kg (rat, m/w ; OCDE 402)

CL50, inhalation :

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : 0,21 mg/l

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Solution d'ammoniaque : Provoque des brûlures chimiques.

1,2-Benzisothiazol-3-(2H)-one : irritant (4 h, lapin)

Effet irritant sur les yeux :

Solution d'ammoniaque : Risque de cécité ! Provoque de graves lésions oculaires.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : Peut provoquer une grave irritation des yeux et peut entraîner une altération permanente de la vision, voire la cécité.

Inhalation:

Aucune information disponible.



Dispersion K 500

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : Le contact avec la peau peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

Mutagénicité :

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : Généticibilité in vitro : Souris-Lymphome - Test négatif (0,1-12,8 µg/ml ; *Salmonella typhimurium* ; OCDE 476) ; test d'Ames négatif (0,064-200 µg/plaque, *Salmonella typhimurium* ; OCDE 471) ; test d'aberration chromosomique (1-40 µg/ml, lymphocytes humains ; OCDE 473) : positif

Toxicité pour la reproduction :

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : N'a provoqué aucun effet indésirable sur la capacité de reproduction dans les études animales.

Cancérogénicité :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour organes cibles (STOT) :

Exposition unique :

Solution d'ammoniaque (1336-21-6) : Peut irriter les voies respiratoires.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : La substance ou le mélange n'est pas classé comme毒ique pour un organe cible spécifique.

Exposition répétée:

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : La substance ou le mélange n'est pas classé comme毒ique pour un organe cible spécifique.

Risque d'aspiration :

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices du système endocrinien :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant ayant des propriétés de perturbation endocrinienne à un pourcentage de 0,1 ou plus, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 ou du règlement délégué (CE) 2017/2100 ou du règlement délégué (CE) 2018/605.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité aquatique

Toxicité des poissons :

Solution d'ammonium : CL50 : 0,024 mg/l (48 h, *Lepomis macrochirus*)

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : CL50 : 2,18 mg/l (96 h, *Oncorhynchus mykiss* ; OCDE 203)

Toxicité des daphnies :

Solution d'ammonium : CL50 : 0,66 mg/l (48 h) ; NOEC : 0,79 (96 h, *Daphnia magna*)



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Dispersion K 500

Page

9

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : CE50 : 2,94 mg/L (48 h, Daphnia magna ; OCDE 202)

Toxicité bactérienne :

Aucune donnée disponible.

Toxicité des algues :

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : CE50 : 0,11 mg/l (72h, Raphidocelis subcapitata ; OCDE 201) ;
NOEC : 0,0403 mg/l (72h, Raphidocelis subcapitata ; OCDE 201)

12. Persistance et dégradabilité

Ammoniac:

Les méthodes d'évaluation de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : Difficilement biodégradable.

12. 3. Bioaccumulation

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one : La bioaccumulation est peu probable.

12. 4. Mobilité

Aucune donnée disponible.

12. 5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulatif (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. 6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne au sens de l'article 57(f) du règlement REACH ou du règlement délégué (UE) n° 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. 7. Autres effets indésirables

Classe de danger aquatique :

1 (Réglementation allemande) (Évaluation par liste) : légèrement dangereux.

Comportement dans les systèmes d'égouts :

Autres effets écologiques :

Aucune donnée écologique disponible.

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13. 1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer les déchets dans les installations d'élimination des déchets agréées.

Code européen des déchets (EWC) :

Emballage non nettoyé :

Les contenants vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés.



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Dispersion K 500

Page

10

Code de déchet n° :

14. Informations sur les transports

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse selon l'ADR / DOT (États-Unis) (transport terrestre).

IMDG/IATA :

merchandises non dangereuses

14.3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR :

non applicable

Numéro de danger :

Code de classification :

Code de restriction du tunnel :

Classe IMDG (mer) :

non applicable

Numéro de danger :

N° EmS :

Classe IATA :

non applicable

Numéro de danger :

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID :

non applicable

IMDG :

IATA :

14.5. Risques environnementaux

Aucun

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Non classé comme marchandise dangereuse en vertu de la réglementation sur les transports.

14.7. Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI

non applicable

14.8. Informations complémentaires

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger aquatique :



Dispersion K 500

1. Légèrement dangereux pour l'eau (selon l'Allemagne)
Règlement AwSV)

Réglementation locale en matière d'accidents chimiques :

Directive Seveso III : non applicable au titre de la directive 2012/18/CE.

Restrictions en matière d'emploi :

Restriction et interdiction d'application :

Règlement CE REACH, Section XVII, Restrictions relatives à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles dangereux, numéro d'enregistrement 75

Instructions techniques sur la qualité de l'air :

Sans objet.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique

REACH - Liste des substances candidates extrêmement préoccupantes pour autorisation (article 59) : sans objet

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire pour ce produit.

15. 3. Informations complémentaires

Règlement REACH de la CE, Annexe XIV, Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : non réglementé / non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux : sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 – Substances qui appauvrisent la couche d'ozone : non réglementé / non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 - Polluants organiques persistants : non réglementé / non applicable

Teneur en COV : 0,15 %

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques.